

## **NOTE DE RECHERCHE : LES CONCEPTS MOBILISÉS PAR LES CHERCHEURS EN COMMUNICATION PUBLIQUE : QUEL HÉRITAGE CRITIQUE?**

Valériane Champagne Saint-Arnaud  
Doctorante, Université Laval

**Résumé :** *Cet article propose une réflexion de nature épistémologique sur la scientificité du champ d'études de la communication publique. Quels sont les objets qui le composent? Sur quelle base se regroupent les chercheurs qui affirment appartenir au champ multidisciplinaire de la communication publique? En s'interrogeant sur la portée normative des concepts mobilisés par les chercheurs de ce champ d'études, cette note de recherche vise à mieux définir la place de la critique dans le projet scientifique autour de la communication publique, en distinguant le monde de la connaissance et celui des idées. Elle explore les différentes perspectives autour de l'engagement du chercheur et se conclut par la proposition d'une approche alternative visant la réconciliation des points de vue.*

**Mots-clés :** *communication publique ; Théorie critique ; engagement du chercheur ; monde de la connaissance ; monde des idées.*

**Abstract :** *This paper discusses epistemological issues surrounding the scientific definition of public communication as a research field. What are its objects? On what basis do researchers claim to belong to this multidisciplinary field? This research note seeks to understand and define the role of criticism in the scientific project of public communication, distinguishing between the world of knowledge and the world of ideas. Finally, it highlights different perspectives regarding the researcher's commitment and concludes with the proposal of an alternative approach.*

**Keywords :** *public communication; Critical Theory; researcher's commitment; world of knowledge; world of ideas.*

## INTRODUCTION

En 2001, l'épistémologue français Bruno Ollivier écrivait que « les sciences de l'information et de la communication [SIC] ne sont pas définies par l'objet qu'elles étudient [...], mais par leur manière de constituer l'objet en articulant des problématiques » (2001, p. 352). Près de quinze ans plus tard, force est de constater que le champ de la communication publique, pan important des SIC, souffre toujours de l'absence d'une définition formelle dans le milieu scientifique. Les chercheurs européens, par exemple, circonscrivent la communication publique autour des activités étatiques, alors que les Nord-Américains en élargissent la portée à tout ce qui concerne les affaires publiques, c'est-à-dire les enjeux d'intérêt commun (Bessières, 2009).

Deux facteurs peuvent contribuer à la confusion autour des frontières de ce champ scientifique. D'abord, le caractère multidisciplinaire du champ de la communication publique peut rendre difficile l'établissement d'un consensus sur la façon d'en problématiser les objets, pour reprendre l'idée d'Ollivier (2001). Ensuite, l'analyse des concepts fondamentaux du champ de la communication publique rappelle qu'ils sont inextricablement liés aux modèles théoriques critiques avancés principalement depuis la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle. Cela soulève une question importante : cet héritage critique enferme-t-il les chercheurs de la communication publique dans une posture normative? Le cas échéant, quelle place doit-on accorder à ces racines critiques dans la définition même du champ scientifique? À notre avis, une telle réflexion embrasse un territoire plus large que le seul champ de la communication publique. La question est en effet de savoir si la construction de la connaissance scientifique doit reposer sur une démarche strictement descriptive et explicative, ou si elle peut également prendre pour base une démarche évaluative et normative. De telles interrogations, si elles peuvent paraître arides aux yeux de certains jeunes chercheurs, n'en sont pas moins incontournables, particulièrement pour ceux qui font leurs premiers pas dans le monde de la recherche. Ayant mené cette réflexion dans le cadre d'un séminaire doctoral

d'épistémologie de la communication publique à l'automne 2013 à l'Université Laval, nous avons décidé de la traduire ici sous forme de note de recherche, afin d'engager le débat avec d'autres chercheurs en formation<sup>1</sup>.

Dans un premier temps, nous présenterons quelques concepts fondamentaux qui unissent les chercheurs se réclamant du vaste champ de la communication publique. Dans un second temps, l'exploration de leurs racines critiques nous amènera à discuter des différentes postures épistémologiques qui opposent non seulement les chercheurs du champ de la communication publique, mais plus largement toute la communauté scientifique. La notion de l'engagement du chercheur est au cœur de cette division et soulève de vifs débats. Notre brève analyse nous conduira, dans un troisième et dernier temps, à évoquer une autre voie, visant la réconciliation des différents points de vue.

### **Définition du champ de la communication publique**

Dans l'article « La communication publique, un concept pour repositionner le journalisme contemporain », François Demers (2008) réfléchit à l'étendue du terrain disciplinaire visé par le concept de « communication publique ». Il avance une question provocatrice : s'agit-il d'une simple étiquette permettant un accommodement intellectuel? À sa propre question, Demers répond par la négative et, prenant pour base la définition adoptée par le Département d'information et de communication de l'Université Laval à la fin des années 1980, il circonscrit le champ de la communication publique autour d'une notion précise : la délibération publique relative aux enjeux collectifs (Demers, 2008). Jean De Bonville (1991) en précise la portée :

[La communication publique] touche non seulement les affaires publiques et la vie politique en général, mais aussi tous les problèmes auxquels doit faire face la société et qui sont soumis au débat public, agitent l'opinion publique ou relèvent de l'état [*sic*] et

---

<sup>1</sup> Nous tenons d'ailleurs à souligner la contribution de tous ceux et celles qui ont participé à ce séminaire et dont les réflexions n'ont pas manqué de nourrir la nôtre.

de l'administration publique : économie, justice, éducation, santé, environnement, etc. (p. 4)

Cette perspective – qui rejoint la vision nord-américaine évoquée précédemment (Bessières, 2009) – est fondée sur l'idée que la délibération publique est centrale dans l'existence d'une société, plus précisément, qu'elle en est le ciment. Ainsi, les chercheurs et les praticiens de la communication publique ne s'intéressent pas à tout ce qui est rendu visible dans l'espace public, mais plutôt aux processus communicationnels liés à la gestion des affaires collectives. C'est cette problématique qui permet d'unir une communauté multidisciplinaire (sociologie, anthropologie, science politique, etc.) au sein d'un même champ de recherche (Davallon, 2004).

Pour rendre compte de ces processus communicationnels, les chercheurs s'appuient sur des concepts précis : l'espace public, la démocratie délibérative, l'opinion publique, etc. (Beauchamp, 1991). Or ces concepts ne sont pas neutres. Au cœur des travaux de nombreux intellectuels critiques du 20<sup>e</sup> siècle – notamment des membres de l'École de Francfort –, ces concepts traduisent en effet un idéal implicite : le droit de chacun à s'exprimer, à faire valoir son opinion et à participer aux processus de délibération autour des enjeux collectifs (Challe, 1999). Autrement dit, la notion même de délibération publique repose sur des valeurs normatives d'égalité et de justice. Elle constitue, de ce fait, la pierre angulaire d'un projet d'émancipation des collectivités humaines. Par conséquent, les concepts mobilisés pour en traiter s'inscrivent dans la même visée transformatrice. La notion d'« espace public », par exemple, traduit l'idée d'un espace délibératif où chaque membre de la collectivité est autorisé à discuter des affaires collectives et, ainsi, à participer à la marche du monde.

Reconnaître que ce projet émancipateur est au fondement même de l'édifice critique du champ de la communication publique est une démarche essentielle pour tout chercheur qui souhaite s'y investir. Ce projet prend notamment racine dans les travaux de l'École de Francfort, dont nous synthétisons ici l'apport des trois générations distinctes de chercheurs. Ces derniers ont posé les

assises de la Théorie critique, qui s'est subséquemment incarnée dans de nombreux courants de recherche en communication publique (George, 2004).

### **L'héritage critique des concepts mobilisés dans le champ de la communication publique**

Max Horkheimer et Theodor W. Adorno sont généralement considérés comme les fondateurs de l'École de Francfort. Remettant en question la culture occidentale mythifiant la raison instrumentale et le progrès économique, ils sont les premiers à proposer une critique radicale des moyens de communication (George, 2004). Ils dénoncent ce qu'ils appellent l'industrie culturelle (essentiellement les médias de masse), estimant qu'elle « ne fait plus que redoubler et confirmer les formes de domination » (Vincent, 2005, p. 278). Toutefois, la première mouture de la Théorie critique demeure plutôt abstraite et ne propose pas de solutions pratiques aux problèmes qu'elle identifie, s'en tenant à critiquer la fonction idéologique des médias au service du capitalisme.

C'est une lacune que cherchera à combler Jürgen Habermas, membre de la seconde génération de l'École de Francfort. Pour lui, le cœur de la démocratie réside dans le débat public, qui permet de réfléchir collectivement aux principes guidant la collectivité (Martuccelli, 1999). Habermas soutient que des structures formelles doivent exister pour qu'un échange rationnel puisse se produire entre l'État et les citoyens. Habermas réhabilite ainsi la notion de démocratie délibérative, un régime dans lequel l'exercice du pouvoir passe par la discussion citoyenne (Challe, 1999; Girard, 2013)<sup>2</sup>. « L'idée décisive est que le principe démocratique est dû à l'intrication du principe de la discussion et de la forme juridique », écrit Habermas (1997, p. 138). Cette idée s'inscrit comme une suite logique dans le projet transformateur amorcé par Horkheimer et

---

<sup>2</sup> Comme le précisent Challe (1999), Bouvier (2007) et Girard (2013) dans leur texte respectif, la notion de démocratie délibérative a des origines anciennes et n'est pas le fruit exclusif des réflexions d'Habermas. D'ailleurs, la paternité même du terme est souvent attribuée au politologue américain Joseph Bessette, qui a publié en 1980 l'ouvrage *Deliberative Democracy: The Majority Principle in Republican Government*. Toutefois, les travaux d'Habermas ainsi que ceux du philosophe américain John Rawls dans les années 1970 ont fortement contribué à son succès contemporain.

Adorno. Toutefois, le cadre proposé par Habermas est très rigide et fait l'objet d'importantes critiques par les intellectuels de la génération suivante<sup>3</sup>.

C'est notamment le cas d'Axel Honneth, qui estime que « la théorie [d'Habermas], en se focalisant exclusivement sur les règles formelles de la communication réussie, reste aveugle aux expériences morales de l'injustice » (Voirol, 2006, p. 17). En effet, le cadre très rigide d'Habermas « écarte » les acteurs plus marginaux de la population, qui sont contraints à lutter pour leur visibilité et leur reconnaissance dans l'espace public. Or le sociologue John Thompson (2005) rappelle que l'incapacité à obtenir une visibilité peut condamner à rester dans l'ombre et, dans certains cas, mener à un genre de « mort par absence d'attention (*death by neglect*) » (p. 86). Ainsi, avec les travaux d'Honneth, le concept de délibération publique s'incarne dès lors dans une véritable « lutte entre les sujets sociaux, pour la reconnaissance de leur identité, pour que tous les individus et tous les groupes acquièrent une chance égale de prendre part à l'organisation de la vie commune » (Voirol, 2006, p. 21).

Ainsi, au fil des époques, les intellectuels ont fait évoluer les idées de la Théorie critique et les concepts qui la sous-tendent : l'espace public, la démocratie délibérative, l'opinion publique, etc. Mais la visée émancipatrice de la tradition critique demeure intacte : chacun de ces concepts traduit le dessein d'un idéal démocratique. Ces notions ne sont pas neutres : elles sont empreintes d'une normativité intrinsèque. Un chercheur qui utilise le concept de « l'espace public », par exemple, ne peut ignorer l'héritage critique qui le rattache à la lutte pour la reconnaissance et la visibilité. Mais cette normativité engage-t-elle nécessairement les chercheurs dans une démarche critique, lorsqu'ils mobilisent ces concepts dans le cadre de leurs travaux en communication publique? C'est une réflexion importante à laquelle nous souhaitons apporter notre contribution.

---

<sup>3</sup> Notons que les idées d'Habermas ont fait l'objet de nombreuses critiques par des intellectuels qui ne se réclament pas, par ailleurs, de la troisième génération de l'École de Francfort. La philosophe américaine Nancy Fraser (2001) compte parmi eux.

## **La place de la critique dans le projet scientifique autour de la communication publique**

Depuis le Siècle des Lumières, le débat relatif à la place de la critique dans les sciences sociales a généré de vifs débats. La polémique s'articule autour de cette question : le scientifique est-il autorisé à porter des jugements évaluatifs et prescriptifs sur la société, ou doit-il se limiter à des jugements descriptifs? Qu'en est-il si, de surcroît, les concepts mobilisés par le chercheur sont porteurs d'une normativité intrinsèque? Dans ce débat, qui divise les penseurs sur la nature même du projet scientifique, certaines postures semblent irréconciliables. Au cœur de la tension s'opposent la voie de la distanciation et celle de l'engagement.

### *La distanciation*

On distingue, d'une part, les intellectuels qui défendent l'idée wébérienne de « neutralité axiologique » selon laquelle seule la démarche descriptive relève de la science. C'est dans cette tradition que s'inscrit la sociologue française Nathalie Heinich. En 2002, son article intitulé « Pour une neutralité engagée » a fait grandement réagir. Elle y présente sa conception du rôle de chercheur, qui se limite à « comprendre et expliquer le monde social » (p. 118). Elle le distingue ainsi de l'expert, qui utilise ses connaissances pour répondre à des demandes pratiques, et du penseur, qui justifie ou critique une situation au nom de certaines valeurs. Bien qu'Heinich n'y réfère pas, cette idée s'apparente à la thèse d'Heidegger, selon laquelle « la science ne pense pas »<sup>4</sup>. La position d'Heinich est claire : « Seul le registre descriptif – ou, à un stade plus sophistiqué, analytico-descriptif – est spécifiquement celui du chercheur, alors

---

<sup>4</sup> « La science ne pense pas. Elle ne pense pas parce que sa démarche et ses moyens auxiliaires sont tels qu'elle ne peut pas penser – nous voulons dire penser à la manière des penseurs. » (Heidegger, cité dans Lecourt, 2010, p. 4.)

que les registres évaluatif et prescriptif relèvent d'une normativité qui est du ressort soit de l'expert, soit du penseur » (p. 119).

Heinich n'est pas seule dans le camp de la distanciation. En 2002, Raymond Boudon, dans son article « À quoi sert la sociologie ? », présentait une distinction nette entre la sociologie scientifique et la sociologie critique. Selon le chercheur, la première prétend expliquer objectivement les phénomènes sociaux, alors que la seconde entraîne le chercheur sur la voie du militantisme, en l'amenant à poser un regard subjectif sur le monde qui l'entoure (Boudon, 2002). Ainsi, si la démarche critique n'est pas condamnée par Boudon – il reconnaît même son utilité sociale –, elle est évacuée du champ de la science. À ces deux chercheurs contemporains, on pourrait ajouter les Luhmann, Parsons, Martin Lipset et autres intellectuels qui ont clairement choisi le camp de la distanciation dans le débat autour de la neutralité axiologique (De Munck, 2011). À l'opposé, cette posture est vivement dénoncée par les partisans de la recherche « engagée », tels que le sociologue Jean De Munck.

### *L'engagement*

D'autre part, pour De Munck – comme l'ont exprimé avant lui Bourdieu, Touraine et Gouldner –, il est indispensable que les sociologues s'emploient à articuler des théories explicatives sur le monde avec des théories normatives (De Munck, 2011). Ardent défenseur de la sociologie critique, il la présente d'ailleurs comme la seule sociologie possible. Pour De Munck (2011), la déconstruction des préjugés est l'essence même de la sociologie : « La sociologie ne vaudrait pas une heure de peine si elle ne faisait *que* conforter, répéter et valider les croyances qu'entretiennent les acteurs du monde social » (p. 5). À cela s'ajoute une considération importante : De Munck ne croit pas à l'objectivité du chercheur. S'appuyant sur l'idée du philosophe Charles Taylor selon laquelle une théorie explicative « secrète » inévitablement une position évaluative, il affirme qu'« il est impossible de donner une explication en sciences sociales qui ne soit herméneutiquement connectée à des jugements de valeur » (De Munck, 2011, p. 6). Le simple fait de mobiliser des concepts tels que l'aliénation, l'exploitation ou l'idéologie (ou les concepts d'espace public

et de démocratie délibérative, pour revenir au cas qui nous préoccupe) « [mêle] inextricablement norme et constat » (De Munck, 2011, p. 10). Sa position, qui réfute la possibilité même de la neutralité axiologique de Weber, est donc diamétralement opposée à celle des tenants de la distanciation, Heinich en tête. Or la sociologue française, dans son article de 2002, avait déjà anticipé cet argument, qu'elle considère comme un réflexe hérité de la pensée post-moderne. Elle consent que « la neutralité n'est pas un fait, une réalité établie », mais plutôt « une valeur épistémique, c'est-à-dire un programme d'action et de jugement » (Heinich, 2002, p. 121). Cependant, le fait que ce programme rencontre des obstacles n'est pas suffisant pour le condamner. Ce qui importe, c'est la visée d'objectivité. De ce fait, Heinich distingue deux plans à ne pas confondre : celui des choix théoriques et méthodologiques du chercheur et celui du rapport de l'analyste à son objet de recherche. C'est donc surtout à l'égard du deuxième plan que Heinich et De Munck ne parviennent pas à s'entendre.

En bref, la posture de l'engagement, qui exige que le chercheur prenne position et propose un projet transformateur, est encore aujourd'hui endossée par de nombreux chercheurs, dont De Munck s'est fait le porte-parole.

### *Une troisième voie possible?*

Ni l'une ni l'autre de ces positions tranchées ne suscite notre adhésion. Nous croyons, comme l'avance Koren (2013, p. 5), que « cette oscillation entre deux pôles contraires – la distanciation versus l'engagement – n'est pas la seule option possible ». Quelle autre voie s'offre alors au chercheur?

Heinich a bien tenté une réconciliation en affirmant qu'il est possible de *s'engager par la neutralité* : en demeurant objectif devant son objet d'étude, le chercheur peut se déplacer entre les arguments des différents acteurs. À l'inverse, si le chercheur prend parti et émet une opinion, il se prive de cette capacité de déplacement, « son principal instrument d'intervention dans le débat » (Heinich, 2002, p. 124). Ainsi, pour Heinich, c'est une forme

d'engagement, une façon « d'entrer autrement dans la mêlée », par le biais de la médiation entre les diverses positions des acteurs sociaux.

Cette tentative a le mérite de reconnaître une valeur à l'engagement, mais elle circonscrit le travail du chercheur au seul rôle de médiateur. Cela n'est-il pas limitatif? Le chercheur dispose pourtant d'une capacité de réflexion et d'un bagage de connaissances hautement utiles pour nourrir les débats publics et contribuer à des projets émancipateurs pour la société. Devrait-on priver la société d'une telle qualité et d'une telle diversité d'opinions, au nom d'une science neutre qui « ne pense pas »?

Par ailleurs, plusieurs chercheurs ne souhaitent pas établir de jugements sur leurs objets d'étude, comme le prescrit pourtant la sociologie critique. Quelle est leur place au sein d'une communauté de chercheurs qui s'intéressent à des objets qui « secrètent » une certaine normativité, comme les concepts mobilisés dans le champ de la communication publique? Leur visée d'objectivité est-elle légitime, voire possible?

Ces deux réflexions commandent, à notre avis, la proposition d'une troisième voie : *la distanciation méthodologique permettant l'engagement critique*. En effet, à notre sens, la construction scientifique relève de la démarche descriptive/explicative, soit celle qui ne pose pas de jugements évaluatifs ou normatifs sur les objets d'étude. C'est cette méthodologie objective qui permet aux chercheurs de se reconnaître entre eux et de s'admettre mutuellement dans une communauté de recherche. Toutefois, dans notre perspective, ce travail intellectuel autorise les chercheurs, sans les y obliger, à poursuivre un idéal émancipateur par la proposition de critiques et de normes.

Cette troisième posture soulève des questions importantes auxquelles nous tenterons de répondre. D'une part, une telle neutralité méthodologique est-elle possible dans le champ de la communication publique, dont les objets d'étude, on l'a constaté, sont porteurs d'une normativité intrinsèque? D'autre part, cette perspective inclusive (qui semble autoriser simultanément deux postures concurrentes – soit la distanciation et l'engagement –) condamne-t-elle à un

relativisme épistémologique? Auquel cas, comment les chercheurs peuvent-ils s'accorder sur la définition et la problématisation mêmes des concepts qui composent le champ de la communication publique? Nous proposons quelques pistes de réflexion à cet égard.

*La neutralité méthodologique à l'égard des objets « critiques »*

À notre avis, l'impératif de la neutralité concerne spécifiquement la démarche adoptée par le chercheur pour analyser son objet de recherche. Il est libre de choisir les outils scientifiques qui lui conviennent, tant que ceux-ci lui permettent d'adopter la distance nécessaire pour en traiter de manière impartiale et raisonnée, c'est-à-dire de décrire et d'expliquer objectivement les faits.

Le chercheur qui s'intéresse, par exemple, au rôle de l'opinion publique dans la vie politique d'une société donnée s'attaque à un concept qui n'est pas neutre, puisqu'il est au fondement même de la démocratie (Tremblay, 1991). Il nous semble tout à fait possible, cependant, que le chercheur en observe l'évolution ou les manifestations sans nécessairement franchir la ligne de l'évaluation normative quant aux « bonnes » ou aux « mauvaises » utilisations de l'opinion publique. Il peut décrire, par exemple, la façon dont elle se forme, les outils utilisés pour la recueillir ou encore la manière dont les politiciens en prennent compte dans la définition de leurs orientations.

Décrire cette évolution ou ces manifestations n'exige pas du chercheur qu'il endosse une position critique au regard de l'opinion publique comme construction idéologique, pensée dans un idéal démocratique. Son travail n'en est pas moins pertinent et s'inscrit pleinement dans une démarche de construction du savoir scientifique, au sein du champ de la communication publique.

*Condamnation à un relativisme épistémologique?*

Le fait d'accepter à la même table des chercheurs « distants » et des chercheurs « engagés » ne condamne pas au relativisme épistémologique. En effet, dans notre perspective, une seule démarche est considérée comme relevant de la science : celle qui vise à décrire et expliciter des phénomènes (sociaux ou autres) en utilisant des méthodes de recherche neutres à l'égard de l'objet de recherche. Ainsi, nous rejetons la posture épistémologique de la recherche « engagée » telle qu'elle est défendue par les tenants de la sociologie critique : la dimension normative ne fait pas partie du champ de la science, dans la mesure où la science a pour finalité, à notre sens, la construction du savoir. Toutefois, le chercheur qui souhaite ajouter une dimension évaluative à son travail peut le faire, à la condition d'explicitier avec précision son cadre normatif. Il devient alors un « penseur ». Ce faisant, il ne produit plus simplement des connaissances scientifiques : il crée et diffuse des idées. Nous reviendrons sur cette distinction<sup>5</sup>.

Mais abordons avant tout cette question : comment des chercheurs qui n'ont pas la même finalité – certains souhaitent seulement décrire, d'autres veulent également s'engager dans un travail critique – peuvent-ils s'accorder sur la problématisation même des concepts mobilisés en communication publique? Nous croyons que la réponse réside dans la reconnaissance, par l'ensemble des chercheurs, de l'héritage critique auquel sont liés ces concepts. Il importe d'admettre deux choses : les concepts ont un passé, certes, mais ils ont également un avenir. C'est aux chercheurs qui les mobilisent de les faire évoluer, s'ils l'estiment nécessaire au regard de leurs analyses, et de proposer leurs réflexions à la communauté à laquelle ils adhèrent. S'entameront alors des discussions (directes ou non) autour des modifications conceptuelles proposées, qui se concluront peut-être par de nouvelles définitions consensuelles. Et cette tâche, dans notre perspective, incombe à l'ensemble des chercheurs, peu importe la finalité descriptive ou normative de leurs recherches.

---

<sup>5</sup> Notons simplement ici que nous utilisons indistinctement les termes *savoir* et *connaissance*, en opposition à *idée*.

## **Le monde de la connaissance et le monde des idées**

Nous avons précisé que, pour nous, la science vise la construction du savoir. Il est pertinent d'explicitier cette conception, puisqu'elle permet de tracer une limite entre le monde de la connaissance et le monde des idées, soit le monde de la distanciation et celui de l'engagement.

Comme le rappelle le philosophe Jean-Michel Besnier (2006), le terrain de la science est celui du *logos*, là où on a « expulsé les dieux de notre représentation de la nature » (p. 232). C'est le lieu où le chercheur tente de répondre à deux questions : « qu'est-ce que tel phénomène? » et « pourquoi tel phénomène? ». Si cette conception de la science est aujourd'hui généralement admise, elle n'a pas toujours été dominante. Jusqu'au début du 20<sup>e</sup> siècle s'est imposé le courant positiviste : la connaissance se réduisait à des calculs et des procédures algébriques, dans une perspective purement cartésienne (Lecourt, 2010). Or le positivisme s'est trouvé progressivement mis en échec et a conduit, au fil du temps, à la conception de la science moderne, comme l'explique Besnier :

On s'est mis à reconnaître que la science ne saurait satisfaire l'humain qu'en s'efforçant de le réconcilier avec ce qui n'est pas lui – c'est-à-dire avec ce qui le dépasse ou bien le fonde. Et les questions délaissées par le positivisme ont repris tout leur poids : les causes de l'univers, l'origine des hommes, sa destination même. Autant de questions jugées auparavant métaphysiques et donc inabordables par un esprit scientifique. Mais c'est par là que la connaissance – tel qu'on la pensait depuis toujours – a repris ses droits – contre la science qui n'est dès lors apparue que comme une modalité particulière et limitée de la pulsion du savoir des hommes. (2006, p. 229)

En paraphrasant Besnier, nous pourrions donc affirmer que la science est un moyen, parmi d'autres, de construire des connaissances sur nous-mêmes et sur le monde qui nous entoure. Ces connaissances sont produites de manière objective – au meilleur des capacités du chercheur, comme l'a expliqué

Heinich (2002). À l'opposé, le monde des idées concerne les propositions pour normaliser ou transformer le monde. C'est le territoire du « penseur », tel que le conçoit Kant : un individu qui a la liberté de « dépasser le strict terrain du connaissable [...], hors des contraintes imposées par les phénomènes que la science cherche à décrire » (Besnier, 2006, p. 261).

Le penseur a donc le loisir d'évaluer, de juger et de critiquer. Il peut accepter pleinement les connaissances produites par la science et les utiliser pour proposer des projets transformateurs. Il peut également démontrer du scepticisme à l'égard de ces connaissances et exposer des points de vue qui les confrontent. Hegel concevait d'ailleurs le scepticisme comme un moteur des progrès réalisés par la conscience (Quentin, 2008). Ce monde des idées est certes accessible aux scientifiques qui veulent participer activement à la transformation du monde, toutefois il ne leur est pas réservé – et heureusement. L'expert, le praticien d'une discipline ou le « citoyen ordinaire » sont tout aussi autorisés à exprimer leurs idées et leurs critiques du monde qui les entoure.

### **Un plaidoyer en faveur de l'engagement des chercheurs**

Le travail du scientifique qui se restreint au monde de la connaissance n'est pas moins pertinent que celui du penseur qui s'engage activement dans le monde des idées. En participant à la construction du savoir sur les hommes et le monde qui les entoure, le chercheur neutre concourt à « éclairer par la connaissance » et joue dès lors un rôle d'une très grande importance pour l'émancipation humaine (Koren, 2013, p. 4).

Cependant, il nous apparaît important de souligner les deux « qualités intrinsèques » du chercheur : son accès privilégié à un arsenal d'outils de production du savoir et sa capacité de réflexion à l'égard de ce même savoir. Sa présence dans l'espace public constitue, à notre avis, une grande richesse, permettant d'étayer les réflexions sur les enjeux propres à la vie en collectivité.

À l'instar d'Erik Neveu (2003), nous croyons que cela suggère aux chercheurs (sans l'imposer, nous l'avons mentionné) « une responsabilité inédite [...] dans

une démarche d'intellectualisation et de redéfinition des cadres du débat public » (p. 113), ne serait-ce que pour mettre au jour des enjeux collectifs importants qui souffrent d'une faible visibilité dans l'espace public. Ce recadrage plaira peut-être à certains et pas à d'autres, et c'est souhaitable. La controverse et les désaccords nourrissent la production d'idées et stimulent la recherche. Nous estimons donc que l'engagement du chercheur est une démarche fort louable et plaidons pour qu'un plus grand nombre de chercheurs considèrent cette avenue.

### **Conclusion**

La définition de la communication publique, comme champ scientifique, ne semble pas encore consensuelle parmi la communauté de chercheurs qui se réclament de ce territoire. Certains estiment qu'elle engage nécessairement la recherche dans une démarche évaluative et normative, en raison de l'héritage critique des concepts à l'étude : l'espace public, la démocratie délibérative, les médias de masse, etc. Nous ne sommes pas de cet avis. Nous croyons qu'une telle démarche n'appartient pas au domaine de la science et qu'il ne faut donc pas y « enfermer » tous les chercheurs qui se réclament du champ de la communication publique. Toutefois, notre réflexion nous porte à encourager le chercheur qui est animé par un projet transformateur à s'y engager pleinement, à la condition de respecter l'impératif de neutralité méthodologique inhérent à la démarche descriptive/explicative préalable à tout jugement évaluatif ou normatif.

Nous croyons, à l'instar de Neveu (2003), que « l'investissement émotionnel peut se transformer en puissant moteur de découverte » (p. 111) et que toute découverte peut concourir à enrichir tant le monde de la connaissance que celui des idées. Et ces deux mondes, à notre avis, sont d'égale importance dans une perspective d'émancipation humaine collective.

## RÉFÉRENCES

Beauchamp, M. (dir.) (1991). *Communication publique et société. Repères pour la réflexion et l'action*. Montréal, QC: Gaëtan Morin éditeur.

Besnier, J. M. (2006). *La croisée des sciences. Questions d'un philosophe*. Paris, France : Seuil.

Bessières, D. (2009). La définition de la communication publique : des enjeux disciplinaires aux changements de paradigmes organisationnels. *Communication et organisation*, 35, 14-28.

Boudon, R. (2002). À quoi sert la sociologie ?, *Cités*, 10, 133-156.

Bouvier, A. (2007). Démocratie délibérative, démocratie débattante, démocratie participative. *Revue européenne des sciences sociales*. (XLV-136), 5-34. Récupéré de <http://ress.revues.org/82>.

Challe, E. (1999). Jürgen Habermas et le fondement communicationnel du droit. *Le Philosophoire*, 3(9), 175-199.

Davallon, J. (2004). Objet concret, objet scientifique, objet de recherche. *Hermès*, 38, 30-36.

Demers, F. (2008). La communication publique, un concept pour repositionner le journalisme contemporain. *Les cahiers du journalisme*, 18, 208-230.

De Munck, J. (2011). Les trois dimensions de la sociologie critique. *SociologieS*. Récupéré de <http://sociologies.revues.org/3576>.

De Bonville, J. (1991). Le développement historique de la communication publique au Québec. Dans M. Beauchamp (dir.), *Communication publique et société. Repères pour la réflexion et l'action*. (p. 1-49). Montréal, Canada : Gaëtan Morin éditeur.

- Durand-Gasselín, J.-M. (2012). *L'École de Francfort*. Paris, France : Gallimard.
- Fraser, N. (2001). Repenser la sphère publique : une contribution à la critique de la démocratie telle qu'elle existe vraiment. *Hermès*, 31, 125-156.
- George, E. (2004, avril). *La place de la démarche critique dans les études en communication*. Communication présentée au Colloque du département des communications de l'Université du Québec à Montréal. Récupéré de [http://aix1.uottawa.ca/~egeorge/textes\\_enligne/recherche\\_critique.pdf](http://aix1.uottawa.ca/~egeorge/textes_enligne/recherche_critique.pdf).
- Girard, C. (2013). Démocratie délibérative. Dans I. Castillo, R. Barbier, L. Blondiaux, F. Chateauraynaud, J.-M. Fourniau, R. Lefebvre, C. Neveu et D. Salles (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*. Paris, France : GIS Démocratie et Participation. Récupéré de <http://www.dicopart.fr/fr/dico/democratie-deliberative>.
- Habermas, J. (1997). *Droit et démocratie : entre faits et normes* (traduit par R. Rochlitz et C. Bouchindhomme,). Paris, France : Gallimard.
- Heinich, N. (2002). Pour une neutralité engagée. *Questions de communications*, 2, 117-127.
- Koren, R. (2013). Introduction du numéro *Analyses du discours et engagement du chercheur. Argumentation et Analyse du Discours*, 11. Récupéré de <http://aad.revues.org/1571>
- Lecourt, D. (2010). *La philosophie des sciences*. Paris, France : Presses universitaires de France.
- Martuccelli, D. (2008). Revue de : La société du mépris : Vers une nouvelle Théorie critique par Axel Honneth, Olivier Voirol, Pierre Rusch, Alexandre Dupeyrix. *Revue française de sociologie*, 49(4), 833-837.

Martuccelli, D. (1999). *Sociologies de la modernité : L'itinéraire du XXe siècle*. Paris, France : Gallimard.

Mauger, G. (2002). Politique de l'engagement sociologique. *Mouvements*, 24, 51-57.

Neveu, É. (2003). Recherche et engagement : actualité d'une discussion. *Questions de communication*, 3, 109-120.

Ollivier, B. (2001). Enjeux de l'interdiscipline. *L'Année sociologique*, 51(2), 337-354.

Quentin, B. (2008). *Hegel et le scepticisme*. Paris, France : L'Harmattan.

Tremblay, G. (1991). L'opinion publique. Dans M. Beauchamp (dir.), *Communication publique et société. Repères pour la réflexion et l'action* (p. 149-181). Montréal, QC: Gaëtan Morin éditeur.

Voirol, O. (2006). Préface. Dans A. Honneth. *La société du mépris : vers une nouvelle Théorie critique* (p. 9-34). Paris, France : La Découverte.

Vincent, J. M. (2005). Francfort (École de). Dans M. Borlandi, R. Boudon, M. Cherkaoui et B. Valade (dir.), *Dictionnaire de la pensée sociologique* (p. 277-280). Paris, France : Presses Universitaires de France.